

UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

The logo of the University of Côte d'Azur, consisting of a cluster of blue dots of varying sizes arranged in a circular pattern.

**LIVRET A L'USAGE DES ELEVES DE
L'ECOLE DES INFIRMIER(E)S
DE BLOC OPERATOIRE
DU CHU DE NICE**

BIENVENUE

Nous vous souhaitons la bienvenue à l'école des Infirmier(e)s de Bloc Opératoire (IBO) du CHU de Nice.

Ce livret a été élaboré pour vous présenter l'école de formation, la profession d'Infirmier de Bloc Opératoire Diplômé d'Etat (IBODE), ainsi que la formation que vous allez suivre avec les stages, leur accompagnement et la découverte des différentes spécialités et différents domaines en rapport avec le métier d'IBODE.

Celui-ci a également été conçu pour faciliter votre intégration et optimiser votre formation.

L'ensemble de l'équipe administrative et pédagogique se tient à votre disposition si vous avez besoin d'un complément d'information.

L'équipe de l'école IBO du CHU de NICE

TABLE DES MATIERES

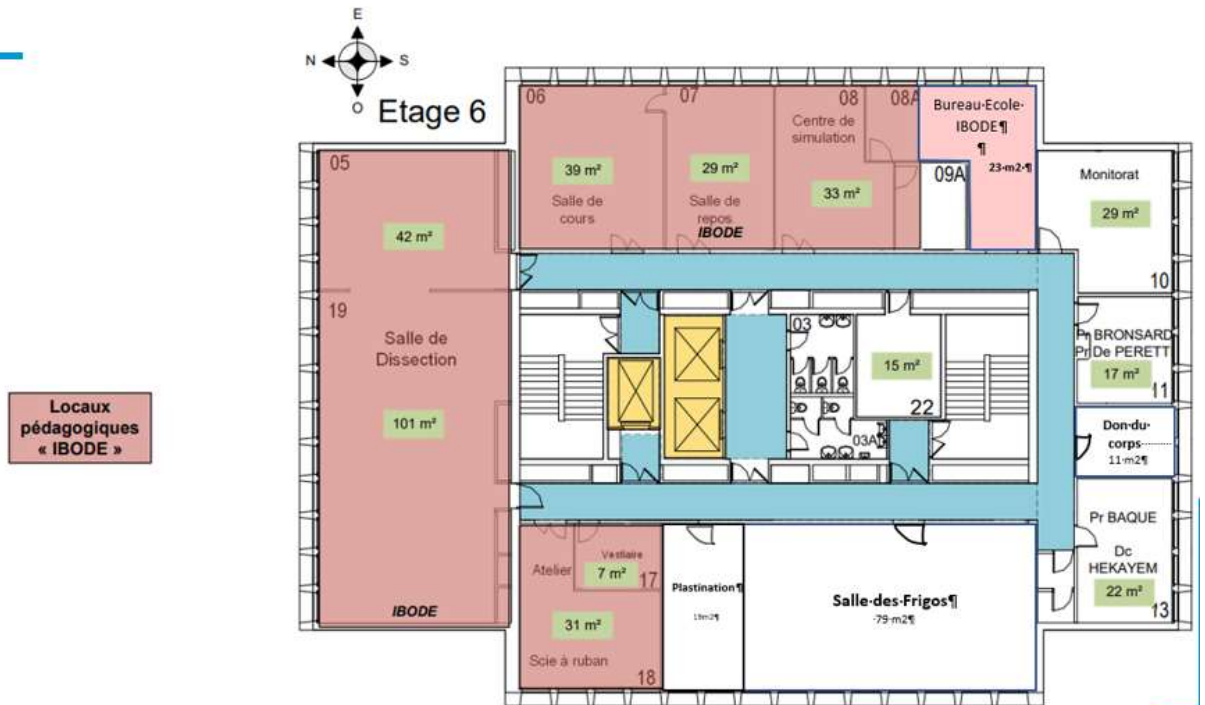
<i>LIVRET A L'USAGE DES ELEVES DE.....</i>	<i>1</i>
<i>L'ECOLE DES INFIRMIER(E)S.....</i>	<i>1</i>
<i>DE BLOC OPERATOIRE.....</i>	<i>1</i>
<i>DU CHU DE NICE.....</i>	<i>1</i>
1. PRESENTATION DE L'ECOLE DES INFIRMIERS DE BLOC OPERATOIRE DE NICE.....	8
2.1 - Hébergement.....	9
2.2 - Restauration.....	9
2.3 - Moyens d'accès.....	10
2. FORMATION.....	12
2.1 - Accès à la formation.....	12
2.2 - Organigramme.....	13
2.3 - Coursus pédagogique.....	15
2.4 - La formation.....	15
2.5 - Moyens au sein de l'école.....	18
2.6 - Aides et rôles des financiers.....	18
2.7 - Fin de formation.....	19
3. RESSOURCES.....	21
3.1-Transports.....	21
3.2- Financements individualisés selon les situations des étudiants :	21

1. PRESENTATION DE L'ECOLE DES INFIRMIERS DE BLOC OPERATOIRE DE NICE

chu de Nice **ICOGE IBODE 2025**

UNIVERSITÉ
CÔTE D'AZUR
FACULTÉ
DE MÉDECINE

LOCAUX



École d'Infirmier(e)s de Bloc
Opératoire
Faculté de médecine de Nice
Laboratoire d'Anatomie Normal
6^{ème} étage
28, Avenue de Valombrose
06107 Nice CEDEX
Tel : 04 93 37 77 64



Horaires d'ouverture au public :

- Du lundi au jeudi : de 8h30 à 16h30
- Le vendredi : de 8h30 à 15h30

Courriel :

- *Cadre pédagogique* : Mme LE GALL-CANDELA Véronique : le-gall-candela.v@chu-nice.fr
- *Secrétariat* : Mlle PAGLIARDINI Aurore : pagliardini.a@chu-nice.fr

L'École des Infirmier(e)s de Bloc Opératoire a été créée en 2018 et a ouvert ses portes le **1er octobre 2018** au sein de l'École de Chirurgie A. BOURGEON de la Faculté de Médecine de NICE.

L'école de chirurgie comprend quatre éléments :

- ✓ Le centre de simulation chirurgicale
- ✓ Le laboratoire de dissection
- ✓ Le centre de plastination
- ✓ L'école des IBO

L'école des IBO est le fruit de la collaboration entre le CHU de Nice, la Faculté de Médecine de l'Université Côte d'Azur (UniCA) et les établissements du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT06) des Alpes-Maritimes, soutenus par la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur.

2.1 - Hébergement

Des offres de particuliers sont affichées sur les panneaux d'affichage situés au rez-de-chaussée de la faculté de médecine.

Il est également possible de consulter les offres de logement du CROUS ou les sites gratuits en ligne comme seloger.com, le boncoin.fr, ...

2.2 - Restauration

Une restauration sur place est possible :

- À l'école des IBO, au 6^{ème} étage, une salle équipée est mise à disposition des élèves (micro-ondes, réfrigérateur, vaisselles, évier, cafetières et bouilloire).
- Plusieurs distributeurs de boissons et friandises sont situés dans le hall, au rez-de-chaussée de la Faculté de Médecine.
- Aux restaurants du CROUS de la Faculté de Médecine à l'entresol, à l'aide de la carte d'étudiant de l'UniCA
- Aux restaurants du personnel des divers sites du CHU de Nice. Une carte magnétique du CHU est remise aux élèves en début de scolarité.

-

2.3 - Moyens d'accès

VENIR EN VOITURE

- ✓ Vous venez par l'autoroute A8, prenez la sortie Nice-Est et suivez la direction de l'Hôpital Pasteur.
- ✓ Vous venez de la voie rapide, prenez la sortie Nice Cimiez

Stationnement :

- Possibilité de prendre un abonnement au parking payant : **Nice Azur Parking Valombrose.**
- Possibilité de stationnement dans les rues annexes.

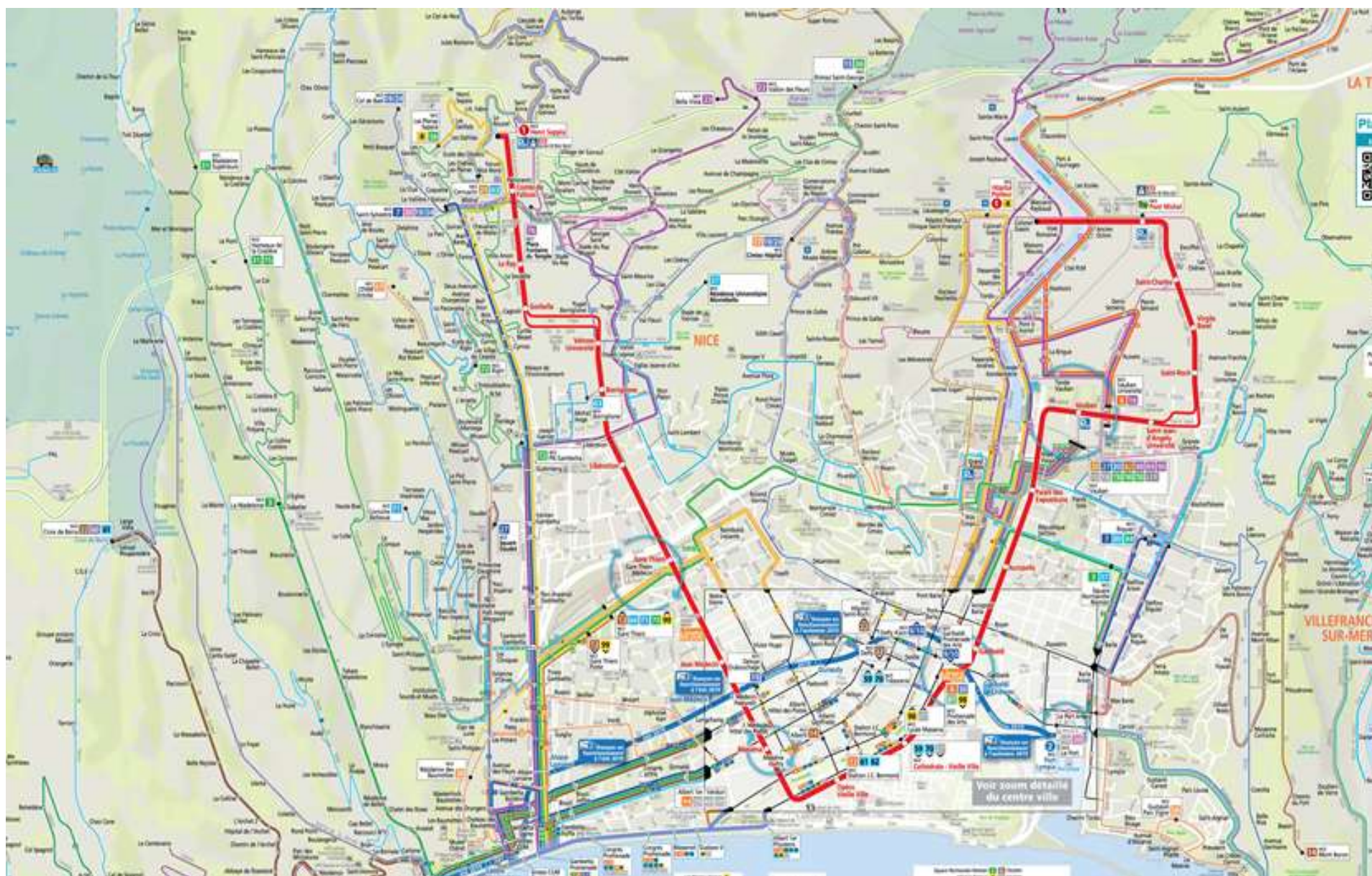
VENIR EN BUS

- ✓ Ligne 4 :
Las Planas - Sappia / Hôpital Pasteur. - Terminus Hôpital Pasteur
- ✓ Ligne 20 :
Le Port / Terminus - St Sylvestre. - Arrêt Hôpital Pasteur
- ✓ Ligne 25 :
Vauban - Cernuschi. - Arrêt Lacassagne

VENIR EN TRAMWAY

- ✓ Ligne 1 :
Terminus à Pasteur

Plus d'informations sur : www.lignesdazur.com



2. FORMATION

2.1 - Accès à la formation

L'admission à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Infirmier de Bloc Opératoire, pour les titulaires d'un diplôme permettant d'exercer sans limitation la profession d'infirmier en France relève des conditions définies dans l'arrêté du 27 avril 2022, relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire.

Conditions d'accès

Être titulaire du diplôme d'Etat d'Infirmier ou de Sage-femme.

Être en dernière année de formation sage-femme ou infirmier.

Il n'est plus nécessaire de justifier de deux ans d'exercice professionnel à temps plein au 1er janvier de l'année du concours (arrêté du 28/01/2020).

Épreuves de sélection

[Arrêté du 27 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire – Légifrance](#)

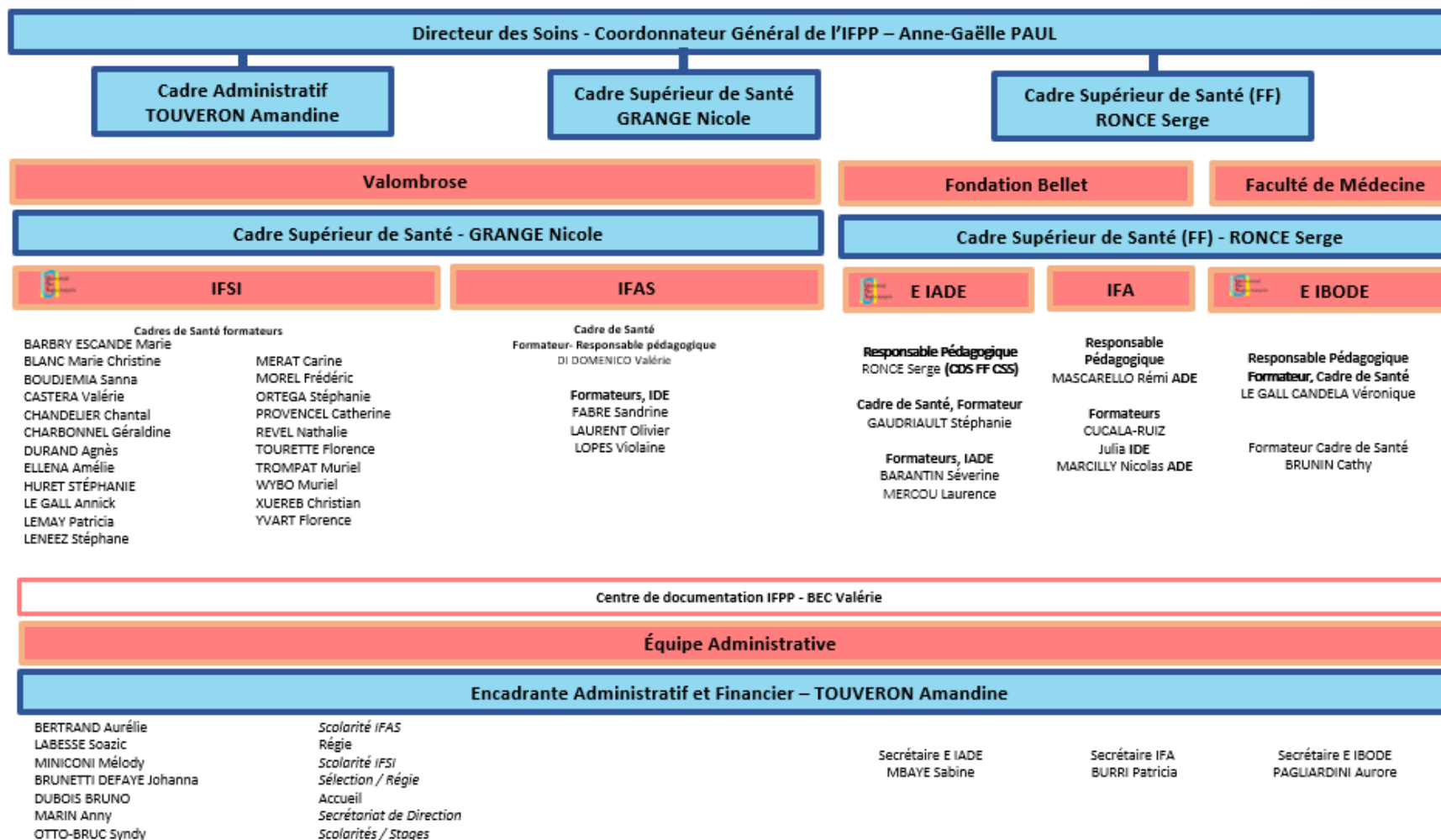
Les inscriptions pour une entrée en formation en septembre, se font par inscription en ligne, qui obligatoire, en cliquant sur le lien sur le site [Préparer le diplôme d'état d'IBO au CHU de Nice - chu-nice.fr](#) pour les infirmier(e)s ou étudiant(e)s infirmier(e)s

Une seconde modalité d'inscription est réservée aux autres candidats : Sagefemmes, étudiants en médecine ayant validé la 5ème année, infirmier détenteurs d'un Master et infirmier détenteur d'un diplôme étranger ne permettant pas d'exercer en France. Vous écrivez à l'adresse suivante : ecole-ibode@chu-nice.fr et vous recevrez les consignes d'inscription et serez convoqué à un entretien individuel d'admission. L'entretien a pour objet : d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer et à ordonner ses idées pour argumenter de façon cohérente sur les éléments présentés dans le dossier d'admissibilité ; d'apprécier les aptitudes et la capacité du candidat à suivre la formation ; d'apprécier le projet professionnel du candidat et sa motivation.

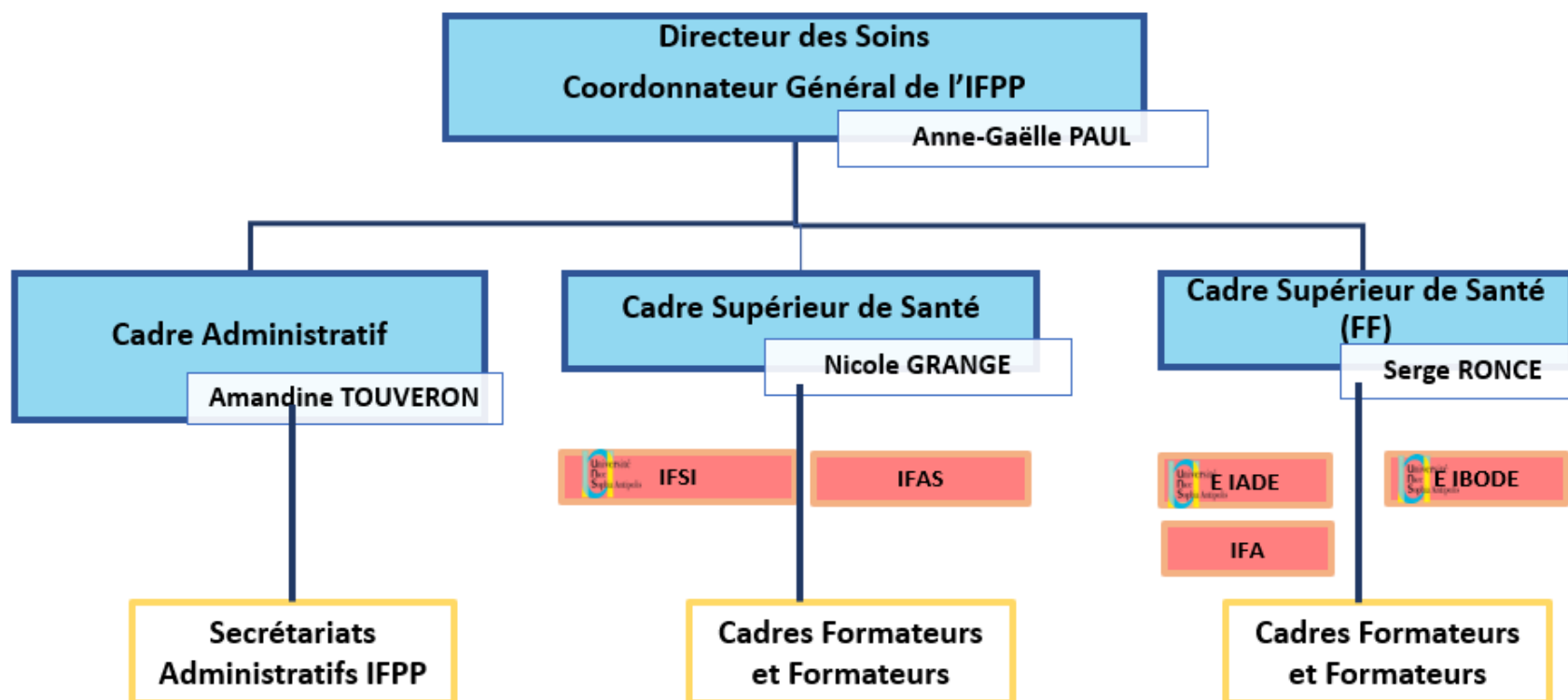
2.2- Organigramme



Institut de Formation aux Professions Paramédicales du CHU de Nice



ORGANIGRAMME FONCTIONNEL



2.3- Coursus pédagogique

Durée globale : 20 mois

L'infirmier ou l'infirmière de bloc opératoire est un professionnel spécialisé expert, qui participe aux soins des personnes bénéficiant d'interventions chirurgicales, d'endoscopies ou d'actes techniques invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique. Ses compétences sont mises en œuvre dans le cadre d'un exercice en équipe pluri-professionnelle, en secteur interventionnel quelle que soit la discipline chirurgicale, ou en secteur associé tel que la stérilisation, l'hygiène, l'endoscopie et la radiologie interventionnelle.

Il/elle prépare, organise et réalise des soins et des activités en lien avec le geste opératoire, en pré, per et post interventionnel. Dans son champ de compétences, il/elle met en œuvre toutes les mesures d'hygiène et de sécurité en tenant compte des risques inhérents à la spécificité des personnes soignées, à la nature des interventions, au travail en zone protégée, à l'utilisation de dispositifs médicaux spécifiques et à l'usage des nouvelles technologies.

2.4- La formation

La formation au diplôme d'État d'infirmier de bloc opératoire

La formation universitaire de grade Master 2 est sanctionnée par le diplôme d'État d'infirmier de bloc opératoire délivré par l'Université de rattachement.

Depuis septembre 2022, la formation est d'une durée de 20 mois, elle se déroule sur 2 années universitaires (de septembre à juin, avec retour chez l'employeur en juillet et août).

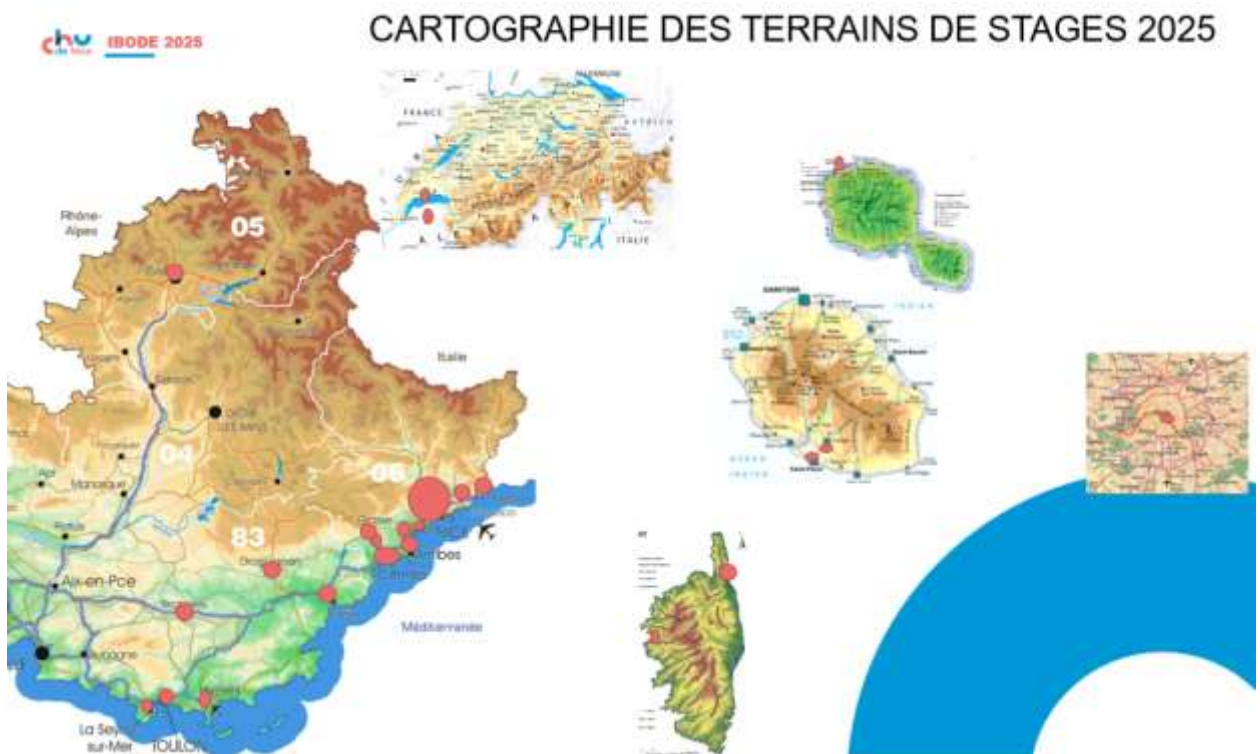
Le Décret du 27 avril 2022 accrédite l'université à la délivrance du diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire et à l'attribution du grade de master. L'Arrêté du 27 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire détaille les modalités du déroulement la formation en école

La formation des infirmiers de bloc opératoire diplômés d'état (IBODE) a pour but la professionnalisation de l'étudiant par le biais de l'acquisition des connaissances théoriques, pratiques et comportementales.

Depuis Septembre 2022

La formation se déroule sur 2 années universitaires (de septembre à juin et retour chez l'employeur en période estivale), avec une alternance entre cours et stage :

- Formation théorique de 1 015 heures réparties en 4 semestres
- Formation clinique de 1 645 heures effectuées en stages, dans divers établissements et diverses spécialités



- Congés de 4 semaines, soit 140 heures

Les Unités d'Enseignements (UE)

Elles sont au nombre de 12 :

- UE Sciences infirmières et bloc opératoire
- UE Sciences médico-chirurgicales
- UE Techniques complexes d'assistance chirurgicale
- UE Coordination des activités de soins liées aux processus péri-opératoire, pré, per et post-opératoire
- UE Prévention et gestion des risques
- UE Formation, tutorat et développement des compétences
- UE Recherche
- UE Langue vivante
- UE Mémoire
- UE Analyse de pratiques professionnelles
- UE Optionnelle
- UE Stages

Ils contribuent à l'acquisition des 9 compétences de l'infirmier de bloc opératoire diplômé d'État, renommées et classées en bloc de compétences, comme ci-dessous :

Bloc 1 : Prise en soins et mise en œuvre des activités de prévention et de soins en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique

- C1 : *Connaitre et contribuer à mettre en œuvre des modes de prise en soins des personnes adaptés aux situations rencontrées en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique*
- C2 : *Mettre en œuvre des techniques et des pratiques en per et post-opératoire immédiat en prenant en compte les risques*

Bloc 2 : Mise en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale au cours d'actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique

- C3 : *Identifier et mettre en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale en prenant en compte les risques encourus par la personne*

Bloc 3 : Organisation et coordination des activités de soins, de la démarche qualité et prévention des risques dans les secteurs opératoires, interventionnels et associés

- C4 : *Organiser et coordonner les activités de soins liées au processus péri-opératoire.*
- C5 : *Conduire une démarche qualité, de gestion et de prévention des risques dans les secteurs opératoires, interventionnels et associés*
- *Mettre en œuvre des techniques et pratiques en pré et post-opératoire immédiat.*
- C6 : *Mettre en œuvre, contrôler et ajuster la démarche de gestion et prévention du risque infectieux dans les secteurs opératoires, interventionnels et associés*

Bloc 4 : Information et formation des professionnels dans les secteurs interventionnels et associés

- C7 : *Former et informer les professionnels et les personnels en formation.*

Bloc 5 : Veille professionnelle, travaux de recherche et conduite de démarches d'amélioration des pratiques

- C8 : *Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques.*

- C9 : *Évaluer et améliorer les pratiques professionnelles au regard des évolutions techniques et réglementaires*

Un enseignement de qualité et innovant

- Théorique, pratique, clinique et réflexif animé par des universitaires, des chirurgiens, des infirmiers de bloc opératoires et différents experts en fonction des sujets d'études (radiologue, anesthésiste, biomédical, ...).
- Pédagogie active, privilégiant l'innovation dont la simulation en haute définition et l'interprofessionnalité.

Modalités d'évaluation :

Les évaluations sont dépendantes des UE.

Elles peuvent être écrites et/ou orale, en travail de groupe, en pratique simulée, sur dossier écrit.

Chaque semestre se valide par l'obtention de 30 crédits européens. Le passage en semestre 3 est conditionné à la validation de toutes les UE des semestre 1 et 2, équivalent à 57 crédits sur 60.

Le diplôme D'État s'acquiert par l'obtention de 120 crédits européens (73 pour les UE et 47 pour la formation en milieu professionnel), correspondant à l'acquisition des 5 blocs de compétences.

2.5 - Moyens au sein de l'école

La capacité d'accueil en formation est de **trente places**.

- ✓ Salle de cours équipée en tables, chaises, tableau à craies, vidéo projecteur et écran blanc pour la vidéo projection.
- ✓ Mise à disposition de Mac® pour les étudiants en salle de cours et en salle de détente.
- ✓ E-learning pour les évaluations formatives via la plateforme SIDES.PADLET
- ✓ Séances de simulation haute-fidélité.
- ✓ Accès à la plateforme ENT (office, BU en ligne).
- ✓ Accès aux bibliothèques universitaires de Nice Cote d'Azur et de l'Institut de Formation des Professions Paramédicales (IFPP).

2.6 - Aides et rôles des financiers

Le coût de la formation s'élève à 7 500 euros par année d'étude.

Ce tarif est révisable par l'organisme gestionnaire à chaque entrée en cycle de formation. Les candidats peuvent demander une prise en charge par un établissement

public, par un établissement privé ou par un organisme de formation.
Pour les candidats en poursuite de formation, les frais de scolarité sont intégralement pris en charge par la région sous couvert de démarches à réaliser.

2.7 - Fin de formation

Selon l'Arrêté du 27 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire -

Article 24

Le diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire s'acquiert par l'obtention des 120 crédits européens correspondant à l'acquisition des cinq blocs de compétences définies à l'annexe II, dont les 73 crédits liés aux unités d'enseignement et les 47 crédits liés à la formation en milieu professionnel

Article 30

Pour valider chaque bloc de compétences, l'étudiant doit valider les unités d'enseignements et stages concernés. En fonction des blocs de compétence concernés, l'évaluation peut être réalisée en situations simulées.

Il ne peut pas y avoir de compensation entre blocs de compétences.

Le formateur référent en école effectue la synthèse de l'acquisition des blocs de compétences validés par l'apprenant sur la fiche récapitulative intitulée « Validation de l'acquisition des compétences » figurant en annexe VI, à partir des résultats obtenus lors des périodes réalisées en milieu professionnel et aux évaluations théoriques de chaque bloc de compétences. de septembre pour la rentrée d'avril par le directeur de l'école. Une deuxième session est organisée dans les trois mois qui suivent les résultats de la première session dans les conditions définies à l'article 25 du présent arrêté.

Article 31

Les dossiers des étudiants ayant validé les trois premiers semestres de formation équivalant à 90 crédits sur 90, effectué la totalité des épreuves et des stages prévus pour la validation du semestre 4 et n'ayant pas cumulé plus de cinq pour cent d'absence justifiée, non rattrapée, sur l'ensemble de la formation, sont présentés au jury du diplôme d'Etat.

Article 34

Le diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire est délivré aux étudiants et alternants titulaires de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 en cours de validité, ayant acquis les connaissances et les compétences définies dans le référentiel de formation figurant à l'annexe III du présent arrêté.

Cette acquisition est vérifiée par la validation de l'ensemble des enseignements et des stages correspondant aux quatre semestres de la formation, et par la validation de la soutenance du mémoire.

La liste des candidats ayant obtenu le diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire est établie par le jury.

Le jury est souverain dans ses délibérations et décisions.

Le diplôme d'Etat est délivré par l'université aux candidats admis par le jury.

La publication des résultats intervient dans les cinq jours ouvrés suivant la délibération du jury.

Article 36

L'université délivre aux candidats visés à l'article 15 du présent arrêté une attestation de réussite à la formation. Cette attestation, dont le modèle figure en annexe VII du présent arrêté, mentionne que son titulaire ne peut exercer en France ni en qualité d'infirmier ni en qualité d'infirmier de bloc opératoire. Elle peut toutefois être échangée contre le diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire dès lors que son titulaire remplit les conditions exigées pour exercer la profession d'infirmier en France. Après trois ans, le candidat doit suivre une formation d'actualisation des connaissances dans une école d'infirmier de bloc opératoire.

Le CHU de Nice et les établissements de soins de la région ont un potentiel attractif d'embauche d'infirmiers de bloc opératoire.

3. RESSOURCES

3.1-Transports

- Ligne d'azur (Bus & Tramway) : <https://www.lignesdazur.com/>
- Pony [Pony – Vélos & trottinettes partagés](#) et Lime [Lime Micromobility](#) |
- YeGo : <https://fr.rideyego.com/>
- Ville de Nice : <https://www.nice.fr/fr/transports-et-deplacements>



3.2- Financements individualisés selon les situations des étudiants :

Salariés du secteur public, privé, professions libérales, ruptures conventionnelles, sans emploi, allocataires du RSA, études promotionnelles ou autres situations individuelles

- Aides régionales - formation : <https://aidesformation.maregionsud.fr/>
- ANFH : <http://www.anfh.fr/>
- France travail : <https://www.francetravail.fr/accueil/>
- OPCO régional : <https://www.transitionspro-paca.fr/>
- OPCO interim : <https://www.akto.fr/plan-developpement-competences/>
- OPCO santé: <https://www.opco-sante.fr/accueil>



✓ Liens utiles

- CHU de Nice : <https://www.chu-nice.fr/>
- Ville de Nice : <https://www.nice.fr/fr/>

